

Permanence juridique

Une question, un conseil juridique à demander ? Vous pouvez consulter gratuitement un avocat lors de permanences proposées par la mairie d'Uzès.

Permanence juridique en Mairie d'Uzès

Des permanences avec un juriste et un avocat ont lieu chaque mois à la Mairie d'Uzès afin de vous accompagner dans vos différentes démarches.

Vous devez au préalable prendre rendez-vous auprès de la CDAD du Gard ou de la MJD de Bagnols-sur-Cèze.

> Avec un avocat

Le 1er mercredi de chaque mois de 9h à 12h à la Salle des Commissions située au 1er étage en Mairie d'Uzès.

> Avec un juriste

Le 3ème mercredi de chaque mois de 9h à 11h30 à la Salle des Commissions située au 1er étage en Mairie d'Uzès.



Prise de rendez-vous par téléphone ou par mail obligatoire :

- Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD du Gard) : Tél : 04.66.76.48.90 – Mail : cdad.gard@justice.fr
- Maison de la Justice et du Droit (MJD) : Tél : 04.66.39.65.15 – Mail : mjd-bagnols-sur-ceze@justice.fr

CONTACT



Service accueil - Permanence juridique

Marie d'Uzès
1 place du Duché
30700 Uzès

 0466034848

 accueil.mairie@uzes.fr

 VOIR LA FICHE



1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)